



# La lettre printemps 2013

## Droit D'Vélo

Association pour la défense des usagers de la bicyclette et la qualité de vie en ville dans le Douaisis

Printemps 2013 N° 59

**22 septembre 2013**

### **Une promenade cycliste en Belgique industrielle**

A partir du magnifique parc de Miremont (pas loin de La Louvière et de Charleroi), nous partirons à vélo (location possible) vers le canal du Centre via Le Bois du Luc et son écomumée, la « cantine des italiens », et on découvrira les ascenseurs à bateaux, puis le funiculaire de Strepv-Ponthieu.



Pour plus d'information voir sur le site [droitvelo.free.fr](http://droitvelo.free.fr)

### **Samedi 1er et Dimanche 2 juin, Fête du vélo,**

Samedi 9 h : marquage de vélos place d'armes à Douai

Dimanche 9 h : balade vélo « *Douai, sur les traces de l'occupation, 1943-2013* »

### **Mercredi 15 mai**

de 15h à 17h **Marquage de vélos** : au C.S. du Fbg d'Esquerchin Toujours gratuit pour les adhérents ; apporter une pièce d'identité

### **Dimanche 12 mai,**

**Balade vélo** au festival de Sensée, rendez-vous à 8h30 Place d'Armes de Douai

### **30 km/h - Redonnons vie à la ville**

Le 8 février 2013 à Paris, plusieurs associations (voir sur [droitvelo.free.fr](http://droitvelo.free.fr)) ont lancé lors d'une conférence de presse une grande campagne de signatures en faveur de l'instauration du 30 km/h en ville comme vitesse de référence. Cette opération est menée dans le cadre d'une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) portée par des associations de sept pays de l'Union. Objectif: recueillir un million de signatures d'ici le 13 novembre 2013...

... Lire en page suivante

### EDITO

Nous sommes Vivants !

*Nous avons échappé mi-décembre à la destruction du monde d'après les MAYAS. Mais la planète n'est pas pour autant sortie d'affaire. Même si le vélo n'est pas LA solution à tous les maux, il permet d'amoindrir l'impact de certains d'entre eux, surtout pour les déplacements en ville. Et force est de constater que nous sommes de plus en plus nombreux à pédaler.*

*Cette prise de conscience est maintenant bien en place, et il n'est plus ringard de se déplacer à bicyclette ou à vélo. Mais notre association reste vigilante face aux différents projets urbains de rénovation et de création de voirie. Nous n'hésitons pas à proposer notre avis et notre expertise, même si cela n'est pas toujours bien accueilli, la plupart de nos arguments sont entendus.*

*Maintenant que l'on réfléchit à deux fois avant de se déplacer, même les entreprises et les administrations entament des réflexions qui portent les noms de PDU, PDE ou PDA - en d'autres termes des plans de déplacement urbain, entreprise ou administration. Dans ces études, tous les types de déplacements sont évoqués : train, auto, bus, marche et bien sûr vélo... pour améliorer le cadre de vie, l'économie, le bien être de tous.*

*Certains cherchent déjà la meilleure manière de reprendre un guidon ! C'est pourquoi nous apporterons en 2013 nos conseils et nos formations à ceux qui feront l'effort de nous consulter.*

*Le changement de comportement sur les déplacements est engagé, et nous sommes prêts à répondre en cas de sollicitation. Rejoignez-nous !*

Didier Leroy

### **DROIT D'VÉLO DOUAISIS**

257 chemin des Fontinettes

59552 Lambres lez Douai

Messagerie : [droitvelodouaisis@free.fr](mailto:droitvelodouaisis@free.fr)

Site : [droitvelo.free.fr](http://droitvelo.free.fr)

Droit d'vélo Douaisis est adhérent à la



## 30 km/h - Redonnons vie à la ville



Le texte de la pétition de l'Initiative Citoyenne Européenne «**Nous suggérons une limitation de vitesse standard de 30 km/h (20 mph) au sein de l'Union Européenne pour les zones urbaines/résidentielles. Si elles peuvent démontrer que les besoins environnementaux et de sécurité des usagers les plus vulnérables sont respectés, les autorités locales pourront mettre en place d'autres limitations de vitesse.**»

Les avantages pour les cyclistes, les piétons et la collectivité sont nombreux:

- La réduction de l'accidentalité par la réduction des vitesses. Sur environ 150 morts de cyclistes par an, 1/3 le sont en ville. Encore trop! Un choc à 30kmh a 9 fois moins de probabilité d'entraîner la mort qu'un choc à 50 kmh.
- L'incitation à l'usage du vélo par la pacification de la circulation est susceptible d'attirer de nouveaux adeptes pour tous leurs déplacements de la vie quotidienne. Ils aideront à atteindre les objectifs économiques et écologiques fixés de mobilité durable.
- La ville à 30kmh rend possible un aménagement raisonné de la ville pour tous et pour les cyclistes

en particulier: moins de vitesse ne signifie pas moins de débit, mais moins de place laissée à l'auto, donc plus de trottoirs, de bandes cyclables, de double sens cyclables,..., donc moins de détours, de dénivelé,... pour un investissement minime.

• L'agrément d'une ville qui incite à la pratique des déplacements actifs aide à prévenir la plupart des pathologies et maladies chroniques qui résultent d'un manque d'activité physique. Cet effet induit déjà une économie annuelle de l'ordre de 6 milliards d'euros liée aux non-dépenses de santé des cyclistes.

• Dans l'économie nationale, le vélo pèse déjà 3 milliards d'euros. Combien demain ?

La limitation à 30 km/h n'impacte que peu la vitesse de circulation moyenne en voiture en ville, mais apporte un gain de fluidité et de sécurité, une réduction du bruit et de la pollution automobile. La limitation de la vitesse à 30 km/h est une mesure qui apaise les zones urbaines et résidentielles, les rend plus accueillantes, plus sûres, plus confortables pour les habitants, les travailleurs et les visiteurs. Avec des rues limitées à 30 km/h, les habitants sont encouragés à faire leurs petits déplacements à pied, à essayer le vélo pour les trajets urbains, à rejoindre un arrêt de transport collectif-qui lui-même circule mieux.

Comment signer la pétition : Se munir d'une pièce d'identité et aller sur le site : [www.30kmh.eu](http://www.30kmh.eu).

Dossier complet sur : [droitvelo.free.fr](http://droitvelo.free.fr)

## Vélo-école de Droit'D'Vélo Douaisis- Saison 2

Après une première action en début 2012 à l'école de Flers-Pont de la Deûle, une deuxième école a sollicité l'association pour ses élèves de CM1/CM2. Ainsi, tous les jeudis depuis le 4 Octobre 2012 jusqu'au 14 février 2013 (sauf mauvaises conditions météo), une équipe de 4 à 6 bénévoles de l'Association, secondée par 2 membres de l'atelier vélo du centre social du Fbg d'Esquerchin, a encadré la nouvelle session à Painlevé-Thomas de Douai

OBJECTIF : être capable dès la 6<sup>ème</sup> de se rendre à vélo au collège Jules Ferry ou Canivet ;

À raison d'1h ½ par semaine, deux groupes de 12 et 13 élèves de CM1, CM2 ont abordé les notions de sécurité à vélo : depuis les éléments composant la bicyclette jusqu'au nouveau code cycliste en passant par le bon comportement à tenir sur la route, seul ou en groupe ;

Après des débuts parfois sinueux dans la cours de l'école, les sorties se sont succédées dans le quartier assez calme de la Brayelle, puis sur le circuit des futurs collèges plus fréquentés où les enfants ont compris l'importance de toutes les consignes de sécurité répétées durant les mois précédents ; espérons qu'en septembre les nouveaux 6<sup>ème</sup> utiliseront ce mode de déplacement actif et non polluant pour se rendre à leur nouveau collège !

A la rentrée des vacances d'hiver, une 2<sup>ème</sup> session a débuté dans la même école (Painlevé-Thomas) pour initier deux nouveaux groupes !

La directrice, Madame Wlodarczak et le Président de l'Association, Didier Leroy, remercient vivement les bénévoles qui consacrent de nombreuses heures à cette belle cause.

## Droit d'Vélo y était :

Vélo-école : 4 séances en janvier et février avec sorties dans le quartier et vers les collèges ;

- Le 11 janvier : réunion avec le service voirie du Conseil Général, le bureau d'études INDDIGO et un responsable de l'ADAV (conventionnée avec le CG du Nord) sur le plan vélo du Département ;
- 21 janvier : intervention en classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Lallaing sur la sécurité des cyclistes et marquage de vélos ;
- 24 janvier : réunion du groupe de travail mobilité du SCOT - On parle beaucoup de covoiturage ;
- 4 février : réunion de travail au SMTD sur les futurs services de la Maison du Vélo en gare de Douai ;
- 4 février : Conseil de Développement de la CAD : présentation d'une solution de covoiturage ;
- 15 février : participation à l'enquête publique sur

le Plan Local d'Urbanisme de Douai, particulièrement sur les contraintes d'installation de garages à vélos dans les logements collectifs et tous autres équipements accueillants le public ;

- 19 février : visite de terrain avec le service voirie du Département, l'ADAV pour un itinéraire alternatif Douai-Frais-Marais pour éviter le franchissement de la rocade nord, rond-point dangereux pour les cyclistes ;
- 20 février : intervention auprès de la ville de Douai, et de la CAD, sur le chantier de l'archéosite à Râches, qui bloque l'accès à la voie verte Douai-Marchiennes ;
- 5 mars : 1<sup>ère</sup> réunion de travail sur la révision du PDU dans le Douaisis ;
- 15 mars et 28 mars : réunions de travail sur le contrat de territoire et atelier citoyen sur la mobilité (Conseil Général).

## Entre le Louvre et Orsay à Paris, une expérience inoubliable !

S'il y a bien quelque chose de non prémédité, c'est bien cette expérience de vélo pousse-pousse entre le Louvre et Orsay, ce jeudi de novembre 2012, au ciel bas et pluvieux.

Après avoir retiré ma billetterie dans un des beaux hôtels de la rue de Rivoli où sont regroupés certains services administratifs du Musée du Louvre, je *tombais* sur ces deux vélos pousse garés sur la petite place, près de la station de métro Palais Royal.

Je m'approchais et me renseignais sur la possibilité d'employer ce moyen de déplacement non violent pour me rendre à Orsay, situé à un petit km de là. Non seulement, c'était jouable mais en plus, il semble que cette destination était la plus courue par nos cochers. Je m'enquis de la raison sociale de la société qui affrétait ces charmants vélos-pousse : elle était américaine, tout comme mon interlocuteur, plutôt fumeur, et pas vraiment sportif au premier coup d'œil vêtu d'un trench-coat fatigué et portant une casquette d'apache.

On me proposa donc de m'installer, ce que je fis, sans que la bête (le vélo) ne bronchât ! On me proposa un plaid et me demanda si j'étais bien installé. J'avais cette impression très particulière de faire



un saut en arrière dans le temps et de monter dans un cab-mais vérification faite, le moteur de cet engin ne produisait pas de crottin.

Yaouh, c'est parti. Le vélo s'ébranle tout doux ; reste à rentrer dans la circulation de la rue de Rivoli, un des endroits parisiens les plus pourris pour la pratique de la bicyclette en ville, que je ne conseillerais pas à mon pire ennemi, tant l'automobiliste y est tel qu'en lui-même, violent, agressif, teigneux, méprisant, le klaxon facile, l'appel de phare tueur. ...

... La suite sur le site [droitdvelo.free.fr](http://droitdvelo.free.fr)



## Nouveauté de la Lettre de Droit d'Vélo.

Vous remarquez que désormais, nous vous renvoyons sur le site internet de Droit d'Vélo pour lire les articles dans leur intégralité.

Bien sûr, si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur le site, faites-le nous savoir : nous vous enverrons les articles dans leur version papier.



### Visitez notre site web ?

<http://droitdvelo.free.fr>

On y trouve toutes les informations réglementaires sur les équipements obligatoires du vélo et du cycliste, ainsi que les dernières nouvelles sur les aménagements en faveur des cyclistes. On y trouve des conseils sur la manière de s'équiper en fonction du temps, ou du parcours. Le site web dispose même d'un forum où vous pouvez poser librement vos questions, n'hésitez pas à y participer.

Les sections concernant les circuits à vélo autour de Douai s'étoffent, et de nouveaux tracés feront leur apparition cette année. Là aussi, si vous effectuez une sortie et que vous souhaitez la partager, il suffit de nous en faire part avec un petit message et une description de l'itinéraire ! Il est même possible de déclarer en ligne (avec la cyclofiche) tout problème rencontré sur un itinéraire, cyclable ou non.

La rubrique Agenda présente les activités à venir sur le trimestre (les adhérents la reçoivent directement sur leur messagerie).

D'autres rubriques verront le jour prochainement.

Le site web est actualisé au fur et à mesure de l'actualité du vélo urbain, local et national, mais rien ne vous empêche de nous communiquer une info qui nous aurait échappé !



## Le vélo dans tous ses états



Expo vélo  
d'autrefois à  
Brebières en  
février 2013

Baby boomer confirmé, je me suis récemment projeté dans le passé du vélo, des trente glorieuses, lors des premiers congés payés, d'après guerre en tandem, des beaux vélos en acier. Le vélo de Jean DURRY (Denoël - 1978).

Après le grand bi, le vélocipède a été inventé en quelques décennies au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce qui préfigura la bicyclette d'aujourd'hui, conforme pratiquement en tous points aux découvertes de l'époque. L'esprit authentique de tous ces artisans a forgé ces belles machines sobres et rectilignes, aux belles couleurs pastel qui vont de pair d'ailleurs avec les personnes qui les montèrent, hommes ou femmes, enjoués du luxe soudain de congés payés offerts, radieux, les cheveux au vent, vêtus du short mastic d'après guerre, parfois tirant une remorque en bois, les enfants à l'intérieur se dirigeant vers la mer, la campagne, ou piqueniquant au bord d'une rivière le temps d'un week-end.

... Suite sur le site [droitdvelo.free.fr](http://droitdvelo.free.fr)

### Sur-éclairé et pourtant verbalisé !

C'est le mensuel *Le Cycle du mois de décembre 2012* qui dans un article consacré au thème de *Rouler la nuit*, vend la mèche : mettre trop d'imagination dans la configuration de l'éclairage de son vélo, peut valoir à son propriétaire une contravention de première classe. En effet : « L'article R313-1 du Code de la route est très clair :

Tout véhicule ne peut être pourvu que des dispositifs d'éclairage ou de signalisation prévus au présent code. Ceux-ci doivent être installés conformément aux prescriptions du présent chapitre.

Commentaire : les clignotants installés sur le vélo ou portés par le cycliste sont interdits et tout ce qui semblait ouvert au cycliste pour personnaliser son éclairage est bordé par la loi !